



Le Groupe de Musique Expérimentale de Marseille
Centre National de Création Musicale recrute
son (sa) Directeur (trice) Général (e)

— Description de l'association

Le GMEM — Centre national de création musicale est fondé en 1972 par un collectif de compositeurs. Il est labellisé Centre National de Création Musicale en 1997. Ses missions sont définies dans un cahier des charges du Ministère de la Culture et reposent sur la création musicale, production, diffusion, transmission et recherche.

En 2017, le GMEM rejoint la SCIC Friche de la Belle de Mai, son implantation sur le site s'étant effectuée après la réalisation d'un bâtiment de plus de 1000 m², édifié pour répondre aux spécificités de son projet artistique.

Tout au long de l'année, le GMEM accueille de manière régulière des résidences artistiques transdisciplinaires, sur l'ensemble des domaines de la création musicale et des arts sonores.

L'activité de création repose sur une synergie avec le pôle transmission, pivot de l'ensemble des actions pédagogiques culturelles, mise en œuvre.

La programmation annuelle est ainsi rythmée par la Saison du GMEM composée :

- Des **Modulations** - rendez-vous réguliers avec le public, à la Friche la Belle de Mai, chaque 3ème mardi du mois, et 1 dimanche par trimestre à l'Opéra de Marseille, temps de partage convivial autour d'une représentation ;
- Du **Festival Propagations** en mai dédié à la multiplicité des formes de la création sonore et musicale (installations sonores, concerts, performances hors-les-murs, arts sonores, ballades musicales...);
- Le soutien à la résidence d'artistes, l'engagement du GMEM pouvant aller jusqu'à la production déléguée.

Des sorties de résidences, des concerts liés au pôle transmission et autres événements menés en collaboration avec ses nombreux partenaires culturels, complètent l'activité de diffusion du GMEM.

— Description du poste

Placé sous l'autorité du conseil d'administration de l'association, le (la) Directeur(trice) général(e) est responsable de la conception et de la mise en œuvre du projet artistique, culturel et scientifique du GMEM ainsi que, plus généralement, du bon fonctionnement de la structure.

Dans ce cadre, il/elle remplit les missions suivantes :

- Définir et mettre en œuvre le projet artistique, culturel et scientifique du centre ;
- Développer les projets de transmission et d'élargissement des publics ainsi que l'irrigation territoriale (locale et régionale) ;
- Consolider le rayonnement national et international du centre et développer les partenariats et les coopérations ;
- Définir la stratégie de communication et s'impliquer dans sa mise en œuvre ;
- Développer des relations de confiance et de propositions avec les différentes « tutelles », de même qu'avec tous les partenaires publics ou privés ;
- Piloter l'élaboration et l'exécution du budget en étroite synergie avec la directrice déléguée ;
- Rechercher des sources de financement autres que publiques en faisant appel, par exemple, au mécénat et en développant les recettes propres ;
- Assurer le management du personnel, avec l'appui de la directrice déléguée et des responsables de pôles ;
- Coordonner les projets soutenus par la Coopérative ;
- Inscrire le GMEM dans des démarches de coopération et développement partenarial ; notamment au sein du réseau des CNCM.

Par l'association en un même projet des pôles création, recherche et transmission, son implantation locale et régionale, son rayonnement national et international, le GMEM est un pôle d'excellence dans le domaine de la création musicale.

La mission de la nouvelle direction est de conforter cette position en développant son ouverture au renouvellement des formes dans le champ de la création, en explorant les nouvelles frontières de l'innovation et de la recherche dans son domaine propre, tout en veillant à l'inclure dans une démarche d'élargissement des publics.

— Description du profil recherché

Conformément au cahier des charges des CNCM, le poste sera confié à une personnalité ayant une expérience artistique reconnue témoignant d'une ouverture esthétique, dans les domaines de la composition et de la création musicale.

Sont attendus de la part du candidat ou de la candidate :

- une vision approfondie des enjeux actuels de la création musicale en lien avec la recherche scientifique, les innovations technologiques et des transversalités artistiques contemporaines ;
- une très bonne connaissance des institutions et des réseaux culturels en France et à l'étranger ;
- une expérience confirmée dans la gestion de projets internationaux notamment européens ;
- une expérience et compétence avérée en matière de management et d'encadrement d'équipe ;
- une compétence avérée en matière de gestion de structure ;
- la maîtrise impérative du français et de l'anglais ;
- la connaissance de l'allemand sera appréciée ;
- le permis B.

— Modalités de recrutement

Le recrutement est ouvert aux candidatures internationales et se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

Le dossier de candidature d'un maximum de 4 pages et comportant, entre autres, lettre de motivation et curriculum vitae approfondi avec des références, doit être adressé à l'attention de Monsieur le Président du GMEM, Henry Fourès, et transmis par mail à la directrice déléguée du GMEM, Madame Léonor Martin, par mail uniquement, sur le courriel suivant : leonor.martin@gmem.org, d'ici le **30 octobre 2026**, au plus tard.

Le jury de présélection des candidats ou candidates se réunira la 2ème quinzaine du mois de novembre 2026.

Les candidats ou candidates, retenu(e)s après présélection, recevront un dossier comportant une note d'orientation, ils disposeront jusqu'au **15 janvier 2027**, pour rendre un projet artistique et culturel en cohérence avec les objectifs artistiques du GMEM, d'un maximum de 15 pages, hors annexes.

Le jury de recrutement final se déroulera au mois de février 2027.

La prise de fonction est souhaitée au **1er septembre 2027**, au plus tard.

Le poste est basé à **Marseille**.

— Conditions

Le contrat de travail est un contrat de travail à indéterminé (CDI) annualisé, à temps complet.

Le candidat ou la candidate s'engage à résider dans la ville de Marseille et à y exercer l'essentiel de sa fonction.

La rémunération sera basée sur la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles Groupe 1.